

## QU'EST-CE QUE L'IPAMPA-NC ?

### ➤ Pourquoi un indice des prix d'achat des moyens de production agricole ?

L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole de la Nouvelle-Calédonie (Ipampa-NC) permet de suivre l'évolution des prix des biens et des services utilisés par les agriculteurs pour leur exploitation agricole.

Il peut donner lieu à trois types d'utilisation :

- conjoncturel, pour le suivi rapproché de la situation des prix d'un domaine donné. Dans ces conditions, des coefficients spécifiques, par filière par exemple, doivent être déterminés auxquels seront appliqués les évolutions par poste ;
- macroéconomique, pour l'établissement des comptes économiques en particulier ;
- microéconomique : il peut par exemple être utilisé par certains opérateurs économiques (pour un poste donné ou au niveau général) pour l'actualisation ou la révision de prix dans un contrat.

### ➤ Que recouvre cet indice ?

L'Ipampa se compose d'un indice des prix des biens et services de consommation courante et d'un indice des prix des biens et services d'investissement, eux-mêmes déclinés en différents postes et sous-postes. Les catégories et grands postes agrégés de la nomenclature de l'Ipampa-NC (cf. ci-dessous) suivent la codification définie par Eurostat. Elle est adaptée et complétée pour tenir compte des intrants spécifiques à la Nouvelle-Calédonie à partir du niveau 4. Ses différents postes sont pondérés de manière à représenter les achats du monde agricole calédonien (sphère de la production commercialisée), comprenant les productions animales (y compris l'aquaculture) et les productions végétales (y compris l'horticulture), mais hors sylviculture. Les charges de personnels ainsi que coût du foncier n'entrent pas dans le périmètre de l'indice.

### ➤ Comment est-il construit ?

Les pondérations de l'Ipampa actuel ont été définies en fonction des achats constatés et estimés en 2017 et la base 100 a été établie en décembre de cette même année.

Catégories et grands postes agrégés		
Codes	Libellé	Pondérations
<b>01</b>	<b>Biens et services de consommation courante</b>	<b>827,4</b>
01.01	Semences et plants	56,5
01.02	Energie et lubrifiants	120,7
01.03	Engrais et amendements	35,5
01.04	Produits de protection des cultures	17,0
01.05	Aliments des animaux	285,5
01.06	Matériel et petit outillage	92,9
01.07	Entretien et réparation	105,2
01.08	Produits et services vétérinaires	16,4
01.09	Frais généraux	97,7
<b>02</b>	<b>Biens et services d'investissement</b>	<b>172,6</b>
02.01	Matériel	116,5
02.02	Ouvrages	56,1

## ➤ Comment est-il calculé ?

Le calcul de l'Ipampa-NC fait appel à de multiples sources, dont le Jonc, l'IPC et les indices du BTP produits par l'Isee, mais surtout de relevés auprès de la Chambre d'agriculture de la Nouvelle-Calédonie et des commerçants de produits nécessaires aux exploitations. La composition et les pondérations des postes de l'Ipampa doivent rester confidentielles afin de ne pas influencer son calcul et la liste des points de vente où sont effectués les relevés de prix est également tenue secrète.

L'Isee collecte ainsi plus de 300 relevés de prix mensuellement pour calculer l'Ipampa-NC. Toutefois, certaines informations pouvant faire l'objet de révision dans le temps, l'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que le dernier indice publié reste provisoire pendant un mois pour permettre une rectification.

L'Ipampa est publié le 20 de chaque mois sur le site de l'Isee.

## NOMENCLATURE DE L'IPAMPA - NC

Désignation	Code IPAMPA	Niveau
<b>Biens et services de consommation courante</b>	<b>01</b>	<b>1</b>
Semences et plants	0101	2
Semences maïs, sorgho et riz	010102	3
Semences fourragères	010103	3
Semences de jachères et cultures couvre-sol	010105	3
Autres semences et plants	010107	3
Plants de pommes de terre	01010701	4
Semences maraîchères	01010703	4
Post-larve (crevette)	01010704	4
<b>Energie et lubrifiants</b>	<b>0102</b>	<b>2</b>
Combustible	010201	3
Gaz	01020103	4
Carburants	010202	3
Essence	01020201	4
Gazole	01020202	4
Gazole non routier	01020203	4
Electricité	010203	3
Lubrifiants	010204	3
<b>Engrais et amendements</b>	<b>0103</b>	<b>2</b>
Engrais simples	010301	3
Engrais simples azotés	01030101	4
Engrais simples phosphatés	01030102	4
Engrais simples potassiques	01030103	4
Engrais composés	010302	3
Engrais binaires	01030201	4
Engrais ternaires	01030202	4
Autres engrais, amendements et supports de culture	010303	3
Autres engrais	01030301	4
Amendements	01030302	4
Produits biostimulants	010304	3
<b>Produits de protection des cultures</b>	<b>0104</b>	<b>2</b>
Fongicides	010401	3
Herbicides	010402	3
Insecticides	010403	3
<b>Aliments des animaux</b>	<b>0105</b>	<b>2</b>
Matières premières pour animaux	010501	3
Aliments céréales et sous-produits	01050101	4
Aliments composés	010502	3
Aliments pour gros bovins	01050202	4
Aliments pour porcins	01050203	4
Aliments pour volailles	01050204	4
Aliments pour crevettes	01050205	4

<b>Matériel et petit outillage</b>	<b>0106</b>	<b>2</b>
Films plastiques et filets pour culture	010602	3
Clôture et tuteurage	010603	3
Autres (emballages, contenants, outillage, poterie et conteneurs)	010604	3
<b>Entretien et réparation</b>	<b>0107</b>	<b>2</b>
Entretien et réparation des véhicules	010701	3
Entretien et réparation des bâtiments	010702	3
<b>Produits et services vétérinaires</b>	<b>0108</b>	<b>2</b>
Produits vétérinaires	010801	3
Immunité : vaccins, sérums, immunostimulants et colostrums	01080101	4
Antibactériens	01080102	4
Antiparasitaires	01080103	4
Anti-inflammatoires	01080104	4
Autres produits regroupés par appareil ou système	01080105	4
Services vétérinaires	010802	3
Visite type	01080201	4
<b>Frais généraux</b>	<b>0109</b>	<b>2</b>
Services postaux	010901	3
Eau potable à usage non domestique	010902	3
Etudes et conseils	010903	3
Transports et télécommunications	010904	3
<b>Biens et services d'investissement</b>	<b>02</b>	<b>1</b>
<b>Matériel</b>	<b>0201</b>	<b>2</b>
Matériel de culture	020101	3
Matériel de semis, plantation et distribution	02010102	4
Matériel de travail et mise en état du sol	02010103	4
Matériel de protection des cultures	02010104	4
Matériel de récolte	020102	3
Tracteurs	020103	3
<b>Ouvrages de génie civil</b>	<b>0202</b>	<b>2</b>

*Note de lecture : Pour constituer la nomenclature calédonienne de l'Ipampa, la codification des postes de la nomenclature du Ministère de l'agriculture (elle-même conforme à celle d'Eurostat) a été conservée jusqu'au niveau 3. Néanmoins, lorsque le poste n'existe pas ou n'est pas représentatif en Nouvelle-Calédonie il n'apparaît pas dans la présente nomenclature. Il en est de même au niveau 4, qui de surcroît comprend des ajouts de poste pour retracer au mieux les spécificités calédoniennes. C'est le cas par exemple du poste 01010704 créé pour les post-larves de crevettes.*